

Les actions du développement social urbain au cours de l'exercice 2021 et les conditions de leur financement

1. Le contexte

- *Objet de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)*

« Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à l'insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. »

- *Les communes bénéficiaires de la D.S.U. :*
 - **Les ¾ des communes de 10 000 habitants et plus**, classées par ordre décroissant en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges.
 - Le ¼ des communes de 5 000 à 10 000 habitants classées par ordre décroissant en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges.
- *L'indice synthétique de ressources et de charges est déterminé par :*
 - Le potentiel financier de la commune
 - L'importance du parc de logements sociaux
 - Le nombre des bénéficiaires d'une aide au logement
 - Le revenu imposable moyen constaté dans la commune
 - Au regard des moyennes du groupe démographique et affecté des coefficients respectifs de 45%, 15%, 30% et 10%.

2. La D.S.U. 2021 et les actions de développement social réalisées en 2021

La somme perçue pour l'exercice 2021 par la commune de Blain est de **488 954 €**

A noter que cette recette n'est pas affectée et ne peut donc pas donner lieu à une ventilation sur les diverses actions sociales réalisées. C'est dans le cadre de l'équilibre global que cette dotation a permis de financer les actions suivantes :

INVESTISSEMENT		33 230,90 €
	Mise en conformité ERP des bâtiments communaux -	33 230,90 €
FONCTIONNEMENT		666 377,77 €
Jeunesse	Organisation des ALSH	430 721,38 €
Enfance - Education	Organisation de la Pause méridienne dans les écoles	167 890,39 €
CCAS	Subvention de fonctionnement	55 000,00 €
Enfance - Education	Tarifification sociale des cantines	12 766,00 €
TOTAL GENERAL		699 608,67 €